



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 57371

Texte de la question

M Leonce Deprez demande à M le Premier ministre de lui préciser la suite que le Gouvernement envisage de réserver au rapport qui a été récemment remis à son prédécesseur par un conseiller d'Etat sur l'organisation de la communication du service public. Puisque ce rapport concerne les communications interne et externe des administrations de l'Etat et des collectivités locales et rappelle notamment quelques principes simples à respecter : ne pas confondre communication publique et communication politique, la communication est un métier, la communication doit valoriser sans tricher, il lui demande donc la suite qu'il envisage de réserver à ce rapport qui souligne également « que rien ne remplace le bon fonctionnement d'un service ou d'une administration pour faire passer le message ».

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, a confié à Pierre Zemor, conseiller d'Etat, président de l'association communication publique, une mission d'étude sur l'organisation et les conditions de fonctionnement des services de communication dans le service public. Le rapport, remis en janvier 1992, contient des réflexions et rappels généraux afférents au champ de la communication publique prise dans ses diverses acceptions, énonce des principes concernant les acteurs, la relation et les contenus de la communication et formule, enfin, une série de recommandations diverses sur les modalités d'organisation ou de mise en œuvre de la communication des services publics. Ce rapport, très utile à la réflexion des administrations, et notamment des services de communication ministériels, a favorisé en particulier plusieurs décisions adoptées lors du séminaire gouvernemental du 16 juin 1992, tant sur l'information des usagers que sur la valorisation de la modernisation du service public.

Données clés

Auteur : [M. Deprez L•once](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57371

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 1998